



# L'INFO AVANT TOUT

Compte-rendu du CSE Siège

## SOMMAIRE

- 1) Hommage à Didier Graftieux, ex-élu du CSE siège
- 2) Projet de transfert d'émissions vers FTV Studios : un dialogue de sourds
- 3) Les journalistes de terrain oubliés de l'audit sur l'information nationale
- 4) Point sanitaire : tour de vis sur les dispenses d'activité pour gardes d'enfants
- 5) 2020, année excédentaire de 18 M d'Euros pour FTV
- 6/ Mandat pour la constitution du CASCIE ORTF

## COMPTE-RENDU

### 1) Hommage à Didier Graftieux, ex-élu du CSE siège

En début de séance, les écrans de ce CSE en visioconférence sont passés au noir. Les élus et la direction ont observé une minute de silence en hommage à Didier Graftieux, ancien élu CFDT de cette instance et décédé le 8 avril dernier à l'âge de 67 ans.

Didier Graftieux, qui faisait partie ces dernières années, de l'équipe technique des JT de France 2, était parti à la retraite en décembre 2019. Une immense tristesse s'est emparée de l'assemblée avec une pensée particulière pour sa fille, Hélène Graftieux, également élue du CSE du siège. Nous lui adressons nos plus sincères condoléances.

Le SNJ a souhaité ajouter ces quelques mots à ce compte rendu : « *Didier était un professionnel engagé, un personnage et une personnalité ! Lors du vote des élus pour son départ à la retraite, nous étions prêts à exceptionnellement voter pour (habituellement nous nous abstenons par principe), comme une récompense de toute sa carrière. Aujourd'hui, nous aurions voulu qu'il soit parmi nous ! C'est quand les gens sont loin que l'on se rend compte à quel point nous sommes proches ! Au revoir Didier.* »

Le temps des propos préalables à cette séance est alors venu. Voici celui du SNJ : [Loin de la bienveillance](#)

### 2/ Projet de transfert d'émissions vers FTV Studios : un dialogue de sourds

En préambule, l'un de vos élus SNJ a dénoncé « *une trahison de l'exemplarité du service public* » et « *un abandon des salariés* » à propos du projet de transfert de la production de plusieurs émissions emblématiques (Télématin, Thalassa, Faut Pas Rêver, Des Racines et des Ailes, Des Chiffres et des Lettres, Passage des Arts) vers FTV Studio, filiale à 100% de France Télévisions.

C'est Stéphane Sitbon-Gomez, directeur des Antennes et des Programmes de France Télévisions, qui est venu présenter ce projet. L'ancien directeur de cabinet de Delphine Ernotte n'a pas apprécié notre intervention liminaire et a personnalisé le débat tout au long de sa présentation, attaquant clairement le seul SNJ, alors que toutes les organisations syndicales ont pris position contre ce transfert.

Pour le SNJ, « *c'est un attachement au service public qui est en cause* ». « *Le contrat qui est passé entre l'entreprise et les salariés, vous avez décidé de le rompre unilatéralement* », a rappelé l'un de vos délégués.

En effet, 86 salariés sont concernés, dont 84 CDI et 2 CDD, parmi lesquels figurent de nombreux journalistes. « *Le souhait n'est en aucun cas de se défaire de certains salariés* », a assuré M. Sitbon Gomez, même si ce transfert est bien destiné à faire baisser la masse salariale, comme le précise la direction dans son document de présentation : « *L'effectif de l'établissement siège serait diminué à proportion de l'effectif transféré* ».

« *Nous on a signé un contrat avec France Télévisions, pas avec FTV Studio ! Notre employeur c'est France Télévisions* », répètent les salariés concernés. Certains d'entre eux, choqués et déboussolés, étaient présents lors de ce CSE.

Réponse de Stéphane Sitbon-Gomez : « *Ce n'est pas de l'externalisation : une propriété à 100 % de France Télévisions est un service public* ».

La direction de l'information et la direction des sports sont aujourd'hui en grande partie préservées par cette « *filialisation* », mais pour combien de temps ? Les salariés et leurs représentants peuvent-ils accepter que France Télévisions délaisse la production et se transforme en simple diffuseur de programmes ?

Au final, les salariés vont perdre le bénéfice des accords collectifs de mai 2013 à FTV SA (au bout d'une période de transition de 15 mois), idem pour leur compte épargne temps... Le directeur des Antennes et des Programmes assure que les conditions de rémunération seront équivalentes, l'ancienneté reprise à l'identique et l'emploi garanti.

M. Sitbon-Gomez l'a répété à plusieurs reprises, il se dit prêt à négocier avant l'échéance du mois de septembre pour un accord de transfert prenant en compte, entre autres, les questions du temps de travail, des indemnités de départ, de la mobilité au sein de France Télévisions...

Même les délais d'entrée en vigueur de ce projet de transfert seraient négociables.

Mais la priorité n'est pas là. Juridiquement, la direction s'appuie sur l'article du code du travail L.1224-1, habituellement utilisé pour protéger les salariés dans le cadre de fusions ou cessions d'entreprises. Une question centrale doit être a priori être tranchée, celle de savoir si l'activité transférée constitue une « *entité économique autonome* ». Si le juge dit non, l'affaire s'arrête là. S'il valide le projet de la direction, viendra alors le temps des négociations. A l'exception des élus de la CGC volontairement absents des débats car ils contestent la validité de la consultation, l'ensemble des organisations syndicales a mandaté le secrétaire du CSE pour ester en justice. Cette action devant les tribunaux est une initiative du CSE du Siège qui, ajoutée à la résolution du CSE Central, a recueilli l'unanimité des élus présents. La position de FO a semblé un peu déroutante, semblant dans un premier temps acter ce transfert en négociant d'ores et déjà des compensations salariales en échange d'éventuelles pertes de RTT. Puis en votant la résolution dans un second temps.

Vos élus SNJ ont adopté sans réserve la résolution commune avec l'action en justice en référé. Ils se sont indignés devant certains propos de M. Sitbon-Gomez selon lesquels, « *on ne peut pas dire que Thalassa n'a pas un peu décliné dans son empreinte éditoriale* ». Car c'est bien la direction de FTV qui a organisé le déclassement de Thalassa en faisant notamment partir un certain nombre de grands reporters, salariés historiques de l'émission.

### 3/ Les journalistes de terrain oubliés de l'audit sur l'information nationale

Jamais l'information nationale n'avait eu les honneurs de l'audit interne, selon Laurent Guimier, directeur de l'Information. Pour une première, on peut d'ores et déjà dire que c'est raté. Pourquoi ? Dans le groupe de salariés concernés, à savoir celles et ceux qui concourent à la fabrication des JT de France 2, France 3 national et France Info, seulement 24 cadres ont été interrogés. Il s'agit de rédacteurs-en-chef, chefs de services, encadrants ou directeurs, appartenant à la rédaction, au secrétariat général ou à la DRM (direction des Reportages et des Moyens). Et pour recueillir l'avis d'autres salariés, par exemple les journalistes de terrain, il faudra repasser. Le directeur de l'Information s'abrite derrière « *des procédures très normées, volontairement rigides pour qu'il n'y ait pas de soupçon de dévoiement* ». C'est justement ce qui entretient le doute...

Officiellement, cet audit demandé par la Présidente, Delphine Ernotte, au mois de janvier, a plusieurs objectifs : optimiser la planification, vérifier la conformité des pratiques aux dispositions de l'accord collectif de mai 2013, évaluer la gestion des congés, les conditions du recours aux non permanents. En résumé, on regarde l'organisation, pas les personnes ni le contenu éditorial, selon M. Guimier.

De nombreuses questions se posent, et on connaît malheureusement les réponses. Les cadres entendus dans le contexte de l'audit vont-ils dénoncer le déséquilibre entre encadrement et reportage (un gradé pour deux soldats à la rédaction nationale selon le bilan de l'emploi) ?

Ces directeurs, rédacteurs-en-chef ou chefs de services reviendront-ils sur le principe de leurs parts variables gonflées, par exemple, pour avoir commandé des reportages sur l'Europe ou sur les Outre-mer ?

Alors que l'on cherche à supprimer des postes partout, que de plus en plus de demandes de passage à temps partiel se font jour à cause de la mauvaise organisation et de la pénibilité croissante du travail, peut-on avoir une totale confiance dans les témoignages des cadres pour faire remonter ces problèmes ? Evidemment que non, car ils sont juges et partie d'un système qu'ils contribuent à faire fonctionner.

Aujourd'hui, du fait de cet audit, d'autres inquiétudes émergent. Sur le décompte horaire, source de discrimination car il barre la route de certaines missions longues, à l'étranger par exemple. Sur le maintien de la semaine de 4 jours dont bénéficient certains JRI. Sur la persistance des sujets en kit et des castings discriminatoires avec d'un côté « les Ferrari » (selon les termes de l'ancien directeur de la rédaction nationale) dont on entend les noms tous les soirs au 20 h, et les « 2CV », reléguées à la conception d'éléments.

« *Les discriminations éventuelles ce sont des choses graves, elles sont instruites sans attendre la restitution de l'audit, c'est l'une des missions du nouveau directeur de la rédaction, Michel Dumoret* », assure M. Guimier.

Les conclusions de cet audit seront communiquées en mai ou au plus tard en juin à la Présidence et à la direction de l'Information qui prendra alors des décisions. « *Votre projet s'appelle Démocratie, le nôtre s'appelle vigilance* », ont résumé vos élus du SNJ.

### 4/ Point sanitaire : tour de vis sur les dispenses d'activité pour gardes d'enfants

- Dispenses d'activité au compte-goutte

Tout d'abord, vos élus du SNJ sont « scandalisés » par l'attitude de certains DRH, ou chefs de services, sur la question des gardes d'enfants lors de ce troisième confinement. Des mots lus ou entendus venant de l'encadrement ont laissé des traces, comme « *télétravail déguisé en garde d'enfants* », « *pas de chômage partiel : vous devriez être contents* », « *arrêtez de vous plaindre* », « *vous avez trop de congés* », etc.

Dans les faits, nous sommes dans les mêmes conditions qu'en mars 2020, les écoles et les crèches sont fermées. Mais cette fois, les jours de dispense d'activité se sont réduits comme peau de chagrin, même pour les salariés qui n'ont pas de RTT (ex : les JRI qui sont sur 4 jours par semaine).

Concernant les dérapages verbaux, Laurent Benhayoun, président du CSE du Siège a fait une mise au point : *« Si de tels propos existent, et je veux bien le croire, la direction ne s'associe pas à celles et ceux qui les ont tenus ou écrits »*. Pour la doctrine actuellement en vigueur, M. Benhayoun ajoute : *« Il n'y a pas de changement de pied de la direction : lorsque le collaborateur bénéficie de RTT Employeur ou de récupérations à la main de l'employeur, la direction a la possibilité de les déposer pour lui »*. De la com pour apaiser les tensions ?

Vos élus SNJ ne sont pas dupes, ils ont demandé un retour aux dispositions de mars 2020 et souhaité à minima un assouplissement sur la dernière semaine d'avril. Réponse de la direction : pour la dernière semaine d'avril, si le collaborateur ne peut pas télétravailler, et si les RTT employeurs ou « récu » à la main de la direction ont été déposées, ils seront donc en dispense d'activité.

Vos représentants du Syndicat National des Journalistes ont ensuite protesté face à l'attitude de certains chefs de services qui refusent le télétravail à certains salariés parce qu'il ne serait pas compatible avec la garde d'enfants. *« Ce n'est pas un motif de refus »*, selon Laurent Benhayoun. A la direction de faire passer le message aux cadres récalcitrants sous la forme d'une note de service. Comme ça, le message sera clair.

- Vaccination au service médical du siège

Le service médical vaccine depuis plusieurs semaines avec l'Astrazeneca. Cela concernait jusqu'ici les plus de 55 ans avec comorbidités, et désormais cette tranche d'âge est entièrement éligible, sans facteur de risque. Les doses étant limitées, la priorité reste évidemment pour les salariés vulnérables. La demande reste faible, notamment en raison des réticences vis-à-vis de l'Astrazeneca. Le service médical peut également orienter les salariés vers des centres de vaccination à l'extérieur de FTV.

- Port du masque obligatoire pour tous, vaccinés ou non

Vos élus SNJ ont demandé des éclaircissements à la direction à propos d'une consigne selon laquelle, lorsqu'un rédacteur ne porte pas son masque en salle de montage, le montage doit être arrêté. Quitte à voir le reportage non diffusé et la personne sanctionnée si cela se renouvelait. Laurent Benhayoun, président du CSE du Siège, a confirmé, indiquant que *« l'application des gestes barrière est une priorité, on doit porter le masque, vacciné ou pas vacciné »*. Et d'ajouter : *« Il peut y avoir un rappel à l'ordre, et si la personne fait fi de ce rappel par provocation, et met donc en danger ses collègues, il peut y avoir sanction »*.

- Muriel Sobry, responsable de la Sécurité à France Télévisions, étant absente, la direction n'a pas fait de point sur le nombre de contaminations. Mais le Docteur Chena, de la médecine du travail, a donné son impression : *« J'ai eu pas mal de personnes (NDLR : positives au COVID) côté chaîne info, des salariés particulièrement jeunes qui ont des enfants en bas âge »*. Elle n'exclut pas des contaminations dans l'open space de travail même si *« on n'est pas tellement capable de dire où on a attrapé le virus, sur le site de travail, en extérieur ou dans une famille »*.

## **5/ 2020, année excédentaire de 18 M d'Euros pour FTV**

En 2020, malgré la pandémie de Covid 19, France Télévisions affiche contre toute attente un résultat net de 18,1 millions d'Euros, constate la commission « Economie et Structure » du CSE du siège. Le montant de l'enveloppe de la prime d'intéressement, 6 millions d'Euros, est ponctionné dans cet excédent. Le prix à payer, selon la commission, est de 400 ETP en moins, dont près d'une centaine de CDD et intermittents.

La baisse de 60 M d'Euros de la Contribution à l'audiovisuel Public (ex-redevance), et le coût de la crise sanitaire, laissent entrevoir des pertes d'environ 40 M d'Euros. Mais une baisse des recettes publicitaires moins importante que prévu a notamment permis d'inverser la tendance.

La commission souligne « la réduction de l'activité pendant la pandémie : mutualisation des régies et des plateaux, arrêts ou diminution des tournages... » Conséquence : un recours moins important aux CDD et intermittents. Les départs RCC (Rupture conventionnelle collective) et non RCC ainsi que le non remplacement des arrêts maladies ont également fait baisser la masse salariale. Le fonds de solidarité pour les précaires, créé sous l'impulsion entre autre du SNJ en 2020, s'est élevé à 3,8 millions d'Euros, (financement de l'entreprise, dons de congés et RTT et impact du dépôt maximum de 5 jours au CET compris).

« Le CET est considéré par la direction comme une bombe à retardement, c'est son problème, mais le CET est dans l'accord collectif, nous ne le laisserons pas être attaqué de cette manière-là », ont martelé vos élus SNJ. Le nombre de jours qui pourra être déposé et payé pour 2021 n'est pas encore connu.

L'information nationale a, quant à elle, réalisé une économie de 13,8 M d'Euros en 2020. Le chiffre pour la direction des Sports est de 22,2 millions de dépenses en moins en raison du report des JO de Tokyo et de l'annulation de nombreuses compétitions.

A l'échelle du groupe, FTV a fait d'importantes économies sur les frais de missions : - 20 M d'Euros dont 13,4 sur l'ensemble du siège toutes directions confondues. Pour l'information nationale : - 2,3 M d'Euros et - 4,2 M d'Euros pour la direction des sports.

Le prix du Covid pour l'entreprise est estimé à 11,6 M d'Euros, ce qui comprend les mesures sanitaires, les plateaux repas, l'informatique... Ce coût montre que la direction n'anticipe pas les situations de crise, ont conclu vos élus SNJ, rappelant que lors du premier confinement, on a demandé à des salariés à partir en télétravail avec leurs tours d'ordinateurs entières. France Télévisions, est-elle une entreprise moderne ?

## 6/ Mandat pour la constitution du CASCIE ORTF

Le CSE du siège a voté (22 pour dont les élus SNJ et 4 abstentions) afin de donner mandat à son secrétaire, Marc Chauvelot (CGT) pour signer l'accord de constitution du CASCIE ORTF (Comité des Activités Sociales et Culturelles Inter-Entreprises). Cette nouvelle structure doit remplacer le CI ORTF, juridiquement remis en cause par les ordonnances Macron et la création des CSE.

L'objectif est de pérenniser les œuvres sociales mutualisées des différentes sociétés de l'audiovisuel public membres de l'actuel CI ORTF (France Télévisions, Radio France, Ina). Autrement dit, de continuer à proposer des séjours ou des colonies de vacances à des prix attractifs pour les salariés.

Cette première étape n'est que la base d'un processus qui va se poursuivre par des négociations entre organisations syndicales et employeurs, portant notamment sur les moyens alloués au fonctionnement de la nouvelle instance. De nombreux doutes ont été exposés en séance sur les syndicats qui seront habilités à négocier, la représentativité dans l'un des établissements suffisant apparemment pour être présent autour de la table. La dernière étape sera une convention de transfert d'une partie des activités sociales et culturelles de chaque CSE vers le nouveau CASCIE ORTF qui assurera une gestion commune. ■

### Elu-e-s titulaires



Serge  
Cimino



Béatrice  
Gelot



Dominique  
Bonnet

### Représentant syndical



Francis  
Mazoyer

### Elu-e-s suppléant-e-s



Antoine  
Chuzeville



Sophie  
Guillaumin